AVIS HEBDOMADAIRE N° 9

Écoles de Rugby
RAPPEL CONCERNANT LES PLATEAUX ET TOURNOIS EDR

Références règlementaires :

- RG FFR 2021/22 - Annexe IV – Les Plateaux et Tournois des Ecoles de Rugby
- Règlement Rugby Digest 2021/22 – M14G et M15F
- Demande autorisation Tournoi : guide pratique et formulaires sur : https://ligueoccitanie.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecoles-rugby/guide-pratique-documentation

1. *Rappel de la tenue d'un plateau :*

Pour chaque événement, un représentant départemental EDR et un responsable de plateau doivent être désignés.
Lorsqu'un représentant du Comité départemental est présent, il doit récupérer les documents de plateaux et peut, s'il le souhaite, demander à consulter les cartes de qualification des enfants et encadrants participants au plateau.
Dans le cas où le Comité départemental ne peut être représenté, il doit donner délégation au responsable de plateau qui sera identifié (EDR qui reçoit).
Les fiches de présence et les comptes rendus de plateaux sont obligatoires et doivent être envoyés systématiquement au CD (et responsable de secteur). Les EDR participantes doivent impérativement avoir en leur possession les licences des joueurs et dirigeants présents.
Lorsque cela est possible, pour des situations exceptionnelles, il pourrait être fait appel à la présence des CTC sur certains plateaux.

2. *Organisation de tournois :*

Seules les EDR labellisées par la FFR peuvent prétendre à l'organisation de tournois.
Toute organisation de tournoi EDR doit faire l'objet d'une demande d'autorisation (voir guide pratique et formulaires sur le site internet de la Ligue : https://ligueoccitanie.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecoles-rugby/guide-pratique-documentation).
Les comités départementaux organisateurs de tournois sont soumis à la même procédure.

3. *Autres obligations :*

Participation rencontres EDR et Licences : La participation des enfants à des rencontres est strictement interdite s'ils ne disposent pas d'une licence de la saison en cours validée. Il est indispensable de respecter cette disposition, d'abord en termes de sécurité pour les joueurs qui ne sont pas couverts en cas de blessure ou tout autre problème, mais ensuite, en termes de responsabilité des présidents de clubs.

Port des chasubles pour les éducateurs : Dans le cadre du programme #BienJoué, il est obligatoire, pour tous les éducateurs diplômés en EDR, de porter, lors des tournois et des plateaux, les chasubles « Orange - Je suis un éducateur Responsable » livrées dans les clubs via les Comités Départementaux.

Arbitrage en M14G/M15F : Les préconisations du dispositif « Je joue arbitre » et du règlement « Rugby Digest – M14G-M15F » précisent un arbitrage sous la forme suivante :

2 joueurs arbitres formés CPA

+ 1 éducateur-accompagnant sur le terrain (chargé de l'arbitrage de la mêlée et de la sécurité)

En accord avec la commission Arbitrage de la Ligue (dans la limite des disponibilités), il peut être fait appel sur certains tournois à la désignation d'ACF (arbitre mineur en cours de formation) pour convenir de la forme suivante :

1 ACF

+ 1 joueur formé CPA

+1 référent en arbitrage sur le terrain (chargé de l'arbitrage de la mêlée et de la sécurité)

Cette dernière formule doit faire l'objet d'une demande spécifique au minimum 15 jours avant le tournoi, accompagnée du formulaire de demande d'autorisation de tournoi.

Pour rappel, dans la mesure du possible, le recours aux ACF a été mis en place sur des plateaux du niveau A du Challenge Groupama.

Le Secrétaire Général
Jean Yves MOURET



Destinataires :

- Membres du Comité Directeur de la LOR
- Clubs de séries territoriales et divisions fédérales
- Ecoles de Rugby
- DG - DAL – DTL – CTL – CTC
- Personnel de la LOR